

**Postulat Fabienne Despot et consorts – Quel bilan de l'accord de Schengen pour la Suisse et le Canton de Vaud ?**

*Texte déposé*

La Suisse a adhéré en 2005 à l'espace Schengen. Il est temps à présent de tirer un bilan de cette adhésion. Les citoyennes et les citoyens suisses doivent être informés sur le soit disant espace de sécurité de Schengen qui devient en réalité un espace d'insécurité.

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen le nombre d'immigrants clandestins entrant en Suisse a sensiblement augmenté. Le tourisme criminel a également progressé. La frontière extérieure de Schengen est perméable à maints endroits ; la Grèce et l'Italie possèdent quelque 20'000 km de côtes maritimes quasiment incontrôlables. En outre, la qualité et l'intensité des contrôles divergent fortement d'un pays à l'autre. Sans compter que ces mêmes pays omettent, parfois intentionnellement, d'enregistrer les immigrants clandestins.

La conséquence première et la plus connue de l'adhésion de la Suisse à l'accord de Schengen est la suppression des contrôles aux frontières de l'Etat. Il n'existe pas de contrôle frontalier à l'intérieur de l'espace Schengen, ce qui signifie que la route est libre pour les plus de 400 millions de personnes habitant vingt-cinq états Schengen.

Cette ouverture génère des lacunes au niveau de la sécurité. D'après l'Office fédéral de la statistique, le nombre total d'infractions au code pénal en 2009 dans le canton de Vaud se montait à 58'467 cas. En 2014, ce chiffre a explosé à 71'967 cas. L'on peut aisément en déduire que cet accord n'a pas atteint son objectif de sécurité.

Cette augmentation drastique illustre l'inefficacité de Schengen, dont l'application n'apporte pas les solutions attendues. Elle conduit même à une dégradation de la situation, se traduisant par une augmentation significative le nombre de cas pénaux.

Le constat premier de Schengen semble bien tenir du désastre. Le projet Schengen, à savoir la construction d'un grand espace de sécurité uniforme et organisé incluant des Etats très divers, se heurte quotidiennement à la réalité pratique. Ce projet tient de l'onéreuse illusion, qui nous confronte à une augmentation constante et ingérable d'arrivées de personnes sans documents valables ou munies de visas falsifiés. S'ajoutent à cela les bandes criminelles qui opèrent depuis les zones frontières voisines pour lancer de véritables rapines en Suisse, dévaliser un commerce par-ci, tabasser un commerçant par-là, puis franchir en sens inverse la frontière, sans encombre.

Le chaos semble régner au niveau de la répartition des compétences entre le Corps des gardes-frontière et les polices cantonales ; y sont liés l'abandon de la souveraineté législative, des importants problèmes d'efficacité et de financement pour le système d'investigation policière SIS ainsi qu'une augmentation massive des coûts par rapport aux chiffres avancés avant la votation populaire de 2005.

Il est souhaité, à travers ce postulat, que le Conseil d'Etat dresse un bilan chiffré de nos sept années intra-Schengen. Je demande également l'estimation de l'influence que cet accord a eue sur la criminalité, via l'augmentation massive des cas pénaux et l'augmentation exponentielle de l'asile.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Fabienne Despot  
et 20 cosignataires*

*Développement*

**Mme Fabienne Despot (UDC) :** — J'étais déjà intervenue, en 2010, sur ce sujet qui concerne Schengen pour demander un premier bilan. Le temps a passé et les taux d'immigration ont montré que Schengen ne remplissait à priori pas sa fonction. Avant la libre circulation des personnes, nous avions

en Suisse un taux migratoire de 40'000 à 45'000 personnes par année. Pour les cinq à six dernières années, nous en sommes en moyenne à 80'000 personnes. Il y a donc très clairement matière à se poser des questions sur l'application de Schengen.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'État de dresser un bilan chiffré de ces sept années intra-Schengen. Je demande également une estimation de l'influence de cet accord sur la criminalité, via l'augmentation massive des cas pénaux et l'exposition exponentielle de l'asile.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**